

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres Présents : 15

Nombre de Membres Absents : 4

Date de Convocation : 9 mars 2016

PRESENTS : MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Régine MAHIEU, Mme Marie-Jo KRAMARZ, M. Benoît COURDENT, M. Philippe ACQUART, M. Fabien COUSTENOBLE, M. François RYCKEBUSCH, Mme Sylvie VANDECASTEELE, Mme Nathalie BENIER, Mme Stéphanie VLIEGHE, Mme Marie-Pascale RICHET, M. Gilles GALLIANO, M. Michel LOBBEDEY, M. Eric VERMON

ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION : Serge MAROTTE à Régine MAHIEU, Sophie PERTUISET à Daniel HERBAUT, Cécilia CHOTEAU à Guillaume WGEUX, Céline RICHARD à Benoît COURDENT

L'an deux mille seize le vingt neuf mars à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET : approbation du compte de gestion 2015

Dressé par Mme KUTERESZCZYN Jacqueline, receveur municipal de la Commune de Fournes en Weppes

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte est régulièrement établi,

. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Mme Kutereszczyn Jacqueline, receveur municipal de la Commune de Fournes en Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : affectation des résultats 2015 Commune de Fournes en Weppes

Monsieur le Maire présente le résultat de l'exercice 2015 et propose l'affectation des résultats suivants :

- **Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2015**

Dépenses : 317 463.26 €

Recettes : 932 566.27 €

Résultat : + 615 103.01 €

Résultat antérieur : - 187 620.99 €

Résultat cumulé : 427 482.02 €

Report des dépenses : 67 032 €

report des recettes : 0

Résultat : + 360 450.02 €

- **Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 :**

Dépenses : 1 176 145.05

Recettes : 1 420 468.50

Résultat : + 244 323.45

- **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice :**

Résultat antérieur : + 213 633. 70

Excédent 2015 : + 244 323.45

Résultat à affecter : + 457 957.15

- **Affectation par ordre de priorité :**

Couverture du déficit d'investissement : cpte 1068 : 250 000 €

Report à nouveau – compte 02 : 207 957.15 €

OBJET : vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Marie-Jo KRAMARZ, Adjointe aux finances qui explique le travail réalisé en Commission des finances et les imprimés distribués aux membres du Conseil pour la réalisation du budget 2016.

Elle propose

- En dépenses de fonctionnement	1 302 450 €
- En recettes de fonctionnement	1 302 450 €
- En dépenses d'investissement	897 435 €
- En recettes d'investissement	897 435 €

en précisant que cette année encore, la commune bénéficie d'un remboursement de F.C.T.V.A conséquent car les dépenses correspondent à la deuxième vague de travaux réalisés pour la nouvelle école en 2014.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident le budget primitif 2016.

OBJET : taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle que les taux des trois taxes (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation) n'ont pas augmenté depuis 2001.

Il rappelle les taux appliqués en 2015 qui sont :

- Taxe d'habitation : 21.09 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.66 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.55 %

et souhaite ne pas les augmenter en 2016.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de maintenir aux mêmes taux ces trois taxes pour l'année 2016.

OBJET : subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la proposition suivante des subventions aux associations pour l'année 2016, à savoir :

- Amicale des donateurs de sang	30 €
- Weppes Harmonie	1 400 €
- Société de Gymnastique La Jeanne d'Arc	850 €

- Echecs	500 €
- Bibliothèque	170 €
- Anciens Combattants	110 €
- Entente Sportive des Weppes	1 250 €
- Judo	650 €
- Scouts	220 €
- Coopérative Ecole Publique	320 €
- APEL Ecole Publique	1 600 €
- APEL Ecole Jeanne d'Arc	1 600 €
- Club de reliure	150 €
- Espace Forme Fournois	230 €
- Tracteurs en Weppes	160 €
- La Clé des Chants	150 €
- Tonic Gym	380 €
- Office du Tourisme des Weppes	1 170 €
- ADMR	200 €
- Ass. Innov'Enfance-WEPPITI	5 600 €
- Danses de Salon	100 €
- Contrat d'association Jeanne d'Arc	42 000 €
- PACCAP	150 €
- Danses Orientales / Les Gazelles	150 €
- SEWEP	200 €
- Wepp Natation	386 €
- Divers (dont subventions exceptionnelles)	7 274 €

Adopté à l'unanimité

OBJET : subventions exceptionnelles pour associations participant aux N.A.P.

Trois associations participent pour l'année 2016 aux N.A.P. et il est proposé de leur verser pour cela une subvention exceptionnelle, à savoir :

- « tracteurs en Weppes »	130 € (6 semaines)
- Club de Gymnastique « La Jeanne d'Arc »	150 € (7 semaines)
- La Clé des Chants	150 € (7 semaines)

A l'unanimité, les membres du Conseil valident l'octroi de ces trois subventions.

OBJET : demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Monsieur le Maire expose le courrier reçu de la Préfecture sur une possibilité d'obtenir une subvention au titre du soutien à l'investissement public local.

Il propose aux membres du Conseil de demander une subvention pour la réhabilitation de l'espace Raoult car ce projet répond aux critères de nouvelle structure dans le centre-bourg s'inscrivant dans un projet global de développement de l'attractivité de notre territoire. Ce nouveau lieu, ancienne école primaire, sera à terme dédié aux associations, aux jeunes et adolescents du village et aux aînés. De plus, il se situe à proximité immédiate de la future zone centre-bourg à urbaniser dans le village. Ce projet donnera ainsi un nouveau souffle à la commune et répondra aux manques de structures tout en devenant un espace répondant aux attentes de chacun.

L'ensemble du projet de réhabilitation se monte à 86 873.89 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local.

OBJET : nouveaux membres au C.C.A.S. de la Commune de Fournes en Weppes

Monsieur le Maire rappelle que M. Michel LOBBEDEVY, membre extérieur du C.C.A.S. a été nommé conseiller Municipal suite à la démission de M. Marc Albain. Il souhaite rester au C.C.A.S. de Fournes en Weppes, ce qui augmente le nombre des membres issus du Conseil Municipal de 6 à 7.

Il convient donc de nommer deux autres membres extérieurs ; Monsieur le Maire a reçu la demande de deux fournois, M. René COTTIER, 1322 rue Faidherbe et M. Pierre LAVERSIN, 1423 rue Faidherbe à Fournes en Weppes. Il demande donc l'avis du Conseil pour savoir s'il est d'accord pour que ces deux personnes fassent partie du C.C.A.S. de la Commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident

- le maintien de M. Michel LOBBEDEVY en tant que membre issu du Conseil au C.C.A.S.
- l'arrivée de deux extérieurs en la personne de MM Cottier et Laversin au C.C.A.S.

OBJET : MAPA – REHABILITATION DE L'ESPACE RAOULT

La Commission d'appel d'offres de la Commune s'est réunie vendredi 25 mars 2016 à 19h afin d'examiner les candidatures reçues pour l'appel d'offres lancé pour la réhabilitation de l'espace Raoult.

A l'unanimité des membres de la Commission, il en est résulté la proposition suivante (voir tableau joint) :

- Lot 1 (gros œuvre/carrelages) : 3 entreprises ont répondu ; c'est l'entreprise BETREMIEUX qui est proposée
- Lot 2 (menuiseries extérieures) – 10 entreprises ont répondu ; c'est l'entreprise SODEWAL qui est proposée
- Lot 3 (menuiseries intérieures) – 6 entreprises ont répondu ; c'est l'entreprise Métropole Construction qui est proposée
- Lot 4 – (plateries) : 8 entreprises ont répondu ; c'est l'entreprise Métropole Construction qui est proposée
- Lot 5 (électricité) : 4 entreprises ont répondu ; c'est l'entreprise G.E.W. qui est proposée
- Lot 6 (plomberie/chauffage) : 6 entreprises ont répondu ; c'est l'EURL RAVAT qui est proposée
- Lot 7 (peintures/sols souples) : 8 entreprises ont répondu ; c'est la société Jean Vandendriessche qui est proposée.

Monsieur le Maire, après ces explications, demande aux membres du Conseil de valider ces propositions.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ces propositions et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce marché.

OBJET : nouveaux tarifs du colombarium

Monsieur le Maire rappelle que la Commune vient d'acheter un nouveau colombarium qui a été installé en fin d'année au cimetière. Il demande donc de revoir les tarifs et propose :

- | | | |
|---------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| - Pour 15 ans | 550 € fournois (520 € en 2015) | 900 € non fournois (850 € en 2015) |
| - Pour 30 ans | 850 € fournois (820 € en 2015) | 1300 € non fournois (1250 € en 2015) |

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ces nouveaux tarifs pour le colombarium récemment installé et donne autorisation à Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la vente des cases du colombarium.

OBJET : convention Fourrière Animale

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé avec la L.P.A. (ligue protectrice des animaux du Nord) une convention afin que la L.P.A. puisse venir chercher les animaux errants dans la Commune.

Cette convention est arrivée à échéance et Monsieur le Maire propose de nouveau que la Commune signe cette convention avec la L.P.A. jusqu'au 31/12/2017, la participation annuelle par habitant étant fixée pour 2016 à 0.61 € hors taxes.

A l'unanimité, les membres du Conseil

- acceptent que la Commune adhère à la convention avec la L.P.A. avec les conditions reprises ci-dessus
- donnent autorisation à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention.

OBJET : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers – exercice 2014

Monsieur le Maire explique les termes de ce rapport envoyé par la M.E.L. et en donne les chiffres-clés.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de le valider.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ce rapport sur l'exercice 2014.

OBJET : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement – exercice 2014

Monsieur le Maire expose le rapport reçu de la M.E.L. relatif à l'exercice 2014 et donne les chiffres clés de ce rapport.

Il demande aux membres du Conseil de le valider.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce rapport sur le prix annuel et la qualité du service public en matière d'assainissement.

OBJET : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau – exercice 2014

Monsieur le Maire expose le rapport reçu de la MEL sur le prix et la qualité du service public de l'eau – exercice 2014. Après avoir donné les chiffres clés de ce rapport, il demande aux membres du Conseil de le valider.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ce rapport.

OBJET : transfert de compétence à la M.E.L. « cours d'eau et canaux domaniaux »

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale modifiée par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 15 C 1463 du 18 décembre 2015 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille décidant la prise de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide le transfert de la compétence « cours d'eau et canaux domaniaux » à la Métropole Européenne de Lille,
- Déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,
- Approuve dans les mêmes termes la délibération n° 15 C 1463 votée par le conseil de la Métropole Européenne de Lille le 18 décembre 2015, et annexée à la présente délibération.

OBJET : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats et les conventions

Monsieur le Maire explique que certaines délibérations anciennes notamment pour les baux, les fermages, les locations de garage ou de jardins ouvriers ne sont pas très précises et il n'y est pas ou peu mentionné l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ces documents.

Il demande donc au Conseil de préciser lors de cette délibération l'autorisation qui lui est faite de signer ce type de contrat.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout contrat de baux, de fermage, de locations de garage ou de jardins ouvriers.

OBJET : concession cimetière – Part communal – part C.C.A.S.

Monsieur le Maire explique que depuis toujours (délibération retrouvée de 1901), à chaque concession vendue, ¼ du prix part au C.C.A.S, les ¾ vont à la Commune.

Or, suite au PESV2 avec la Trésorerie, les communes sont tenues d'envoyer les délibérations initiales avec les titres correspondants. Or, la délibération retrouvée en 1901 fait certes allusion à la répartition Commune/CCAS, mais ne fait aucune allusion exacte sur la division.

Il convient donc de prendre à nouveau une délibération pour acter cette répartition ; une délibération similaire a été prise en conseil d'administration du C.C.A.S.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord sur la répartition suivante lors de la vente d'une concession :

- ¼ pour le C.C.A.S.
- ¾ pour la Commune.

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces concessions.

OBJET : prise en charge BAFA/BAFD

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite recruter Mme Virginie SOLTYSIAK pour la direction du C.L.S.H. en juillet prochain. Cette dernière doit passer auprès de l'U.F.C.V. la formation générale pour le BAFD polyvalent. Il demande la prise en charge de cette formation par la Commune.

Par ailleurs, il souhaite faire passer le BAFA à deux agents des écoles afin que ces derniers puissent proposer des animations lors des garderies ou de la cantine.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Valide la prise en charge du BAFD polyvalent pour Mme Virginie SOLTYSIAK
- Valide la prise en charge de deux BAFA pour des agents communaux.

Cette dépense sera inscrite sur le budget de la Commune.